

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022, À 17 H, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette
Poste 4 : Daniel Fournier
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste 6 : André Minville

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller : Poste no 3 : Harold Mercier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 03.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LA RUE DES BOULEAUX.
4. MISE À JOUR DES SIGNATAIRES AUPRÈS DE DESJARDINS, DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR ACCÈS D'AFFAIRE ET DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT.
5. DEMANDE D'ANNULATION DE CARTES DE DÉBIT ET ÉMISSION DE DEUX NOUVELLES CARTES.
6. PÉRIODE DE QUESTIONS.
7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 22-141 - RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LA RUE DES BOULEAUX.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter.

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide concernent les routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien.

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'engage à obtenir le financement selon l'option suivante, à savoir l'estimation détaillée des coûts des travaux.

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Annie Claude Arsenault, ingénieure chez Arpo Groupe-Conseil inc., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Annie Claude Arsenault, ingénieure chez Arpo Groupe-Conseil inc., est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

4. RÉSOLUTION 22-142 - MISE À JOUR DES SIGNATAIRES AUPRÈS DE DESJARDINS, DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR ACCESD AFFAIRES ET DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT.

CONSIDÉRANT QUE le départ du conseiller, monsieur Jean-Philippe Poulin, et de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE demande soit faite auprès de Desjardins
Affaires afin :

- d'enlever de la liste des signataires au compte de la Ville de Murdochville les noms de monsieur Jean-Philippe Poulin et de madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.
- d'ajouter à la liste des signataires au compte de la Ville de Murdochville le nom de monsieur Alcide Richard, directeur du service des Travaux publics.
- d'enlever le nom de madame Emmanuelle Desrochers-Perrault à titre d'administrateur principal d'ACCÈSD Affaires de la Ville de Murdochville.
- d'ajouter le nom de madame Marie-Eve Millette à titre d'administrateur principal d'ACCÈSD Affaires de la Ville de Murdochville.
- d'annuler la carte de crédit de la Ville de Murdochville au nom de madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.
- d'émettre une nouvelle carte de crédit à la Ville de Murdochville telle que l'ancienne mais au nom de madame Nadia Soucy.

5. RÉOLUTION 22-143 - DEMANDE D'ANNULATION DE CARTES DE DÉBIT ET ÉMISSION DE DEUX NOUVELLES CARTES.

CONSIDÉRANT QUE les cartes de débit actuellement actives à la Ville de Murdochville pour les dépôts au guichet automatique sont au nom de monsieur Jean-Pierre Cassivi et de monsieur Louis Ochou.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE demande soit faite auprès de la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes d'annuler les cartes de débit de la Ville de Murdochville au nom de monsieur Jean-Pierre Cassivi et de monsieur Louis Ochou

QUE demande soit faite auprès de la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes d'émettre deux (2) nouvelles cartes de débit à la Ville de Murdochville, l'une au nom de madame Nadia Soucy et l'autre au nom de madame Marie-Eve Millette.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ
MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
17 h 18.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Nadia Soucy
Greffière adjointe